



FORMATION FONCTIONNEMENT ET GESTION DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le bon fonctionnement du CHSCT et l'information apportée à ses membres est une obligation prévue par le Code du travail, qui incombe à l'employeur.

Cette formation recouvre plusieurs informations qui va permettre aux élus de remplir leur mission dans les meilleures conditions possibles.



Cadre réglementaire (Code de travail marocain)

Chapitre V des comités de sécurité et d'hygiène (art 336/ 344)

Article 336

Les comités de sécurité et d'hygiène doivent être créés dans les entreprises industrielles, commerciales et d'artisanat, et dans les exploitations agricoles et forestières et leurs dépendances qui occupent au moins 50 salariés.

Article 338

Le comité de sécurité et d'hygiène est chargé notamment :

- de détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise ;
- d'assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène ;
- de veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection des salariés contre les risques professionnels ;
- de veiller à la protection de l'environnement à l'intérieur et aux alentours de l'entreprise ;
- de susciter toutes initiatives portant notamment sur les méthodes et procédés de travail, le choix du matériel, de l'appareillage et de l'outillage nécessaires et adaptés au travail ;
- de présenter des propositions concernant la réadaptation des salariés handicapés dans l'entreprise ;
- de donner son avis sur le fonctionnement du service médical du travail ;
- de développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise.

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

Les **objectifs** de la **formation** fonctionnement et gestion du CHSCT sont :

- Développer l'aptitude des membres du **COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ AU TRAVAIL**, à déceler et mesurer les risques professionnels.

2. CONTENU DE LA FORMATION

THEORIE

1. LES MISSIONS DU CHSCT

1. Le CHSCT effectue des visites systématiques
2. Le CHSCT veille à l'application de la réglementation
3. Le CHSCT alerte en cas de danger grave et imminent

2. LES MISSIONS D'ÉTUDE ET ANALYSE DU CHSCT

1. Le CHSCT et les enquêtes d'accidents du travail et de maladies professionnelles
2. Le CHSCT et consultation en matière d'hygiène et de sécurité du règlement intérieur

3. CREATION DU CHSCT ET REGLEMENTATION

L'obligation réglementaire de création du CHSCT

4. METHODOLOGIE DE CREATION D'UN CHSCT

Désignation

Composition

5. FONCTIONNEMENT D'UN CHSCT

Les réunions du CHSCT

Les comptes rendus du CHSCT

6. LES MOYENS DU CHSCT

Les heures attribuées au CHSCT pour exercer ses fonctions

Possibilité de déplacement

Un droit à une formation spécifique

Les moyens juridiques du CHSCT

Les moyens financiers et matériels du CHSCT

3.Approche pédagogique

- Quiz
- Théorie + cas pratiques
- Echanges d'expériences

4.POPULATION

- Membre du CHSCT
- Délégué du personnel.

5. DUREE

1 jour

6. Prérequis

Aucun prérequis

7. MODALITES D'ENCADREMENT :

- Mise à disposition d'une salle pour théorie

8. DOCUMENTATION :

Remise du support de formation.

9. QUALIFICATION DU FORMATEUR :

Formateur Expert en santé sécurité au travail.

contact@somika.ma

Somika99@outlook.fr

Carmenkossir@gmail.com

Somengenering24@gmail.com